

Communiqué de presse

Plan Lecture : 30 nouvelles mesures pour les 0-18 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2015

Joëlle MILQUET, Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a présenté, ce jeudi, dans le cadre du Plan Lecture, 30 nouvelles mesures visant à améliorer les capacités en lecture pour les 0-18 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1. Pourquoi ?

Les constats en matière de lecture et de maîtrise de la langue française en Fédération Wallonie-Bruxelles sont particulièrement préoccupants :

- D'après une récente étude de l'ONE, 50% des enfants âgés de 30 mois présentent déjà un retard ou des troubles du langage.
- 25% seulement des élèves de 4^{ème} primaire ont une bonne maîtrise de la lecture, documentaire ou littéraire.
- À 15 ans, les performances en lecture de nos élèves sont à peine égales à la moyenne des pays de l'OCDE.
- La lecture, comme pratique culturelle, est en recul : les Belges sont 68% à avoir lu un livre au cours des douze derniers mois et 37% à avoir fréquenté une bibliothèque publique.
- 15% des jeunes quittent l'école secondaire sans diplôme et sans l'usage fonctionnel de la lecture.

2. Pour qui ?

En annonçant, en marge de la Foire du Livre de Bruxelles en février dernier, le lancement d'un Plan Lecture pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Ministre souhaitait saisir l'opportunité que représente le rapprochement inédit des trois matières dont elle a la responsabilité – l'Education, la Culture et l'Enfance – pour **viser prioritairement les jeunes entre 0 et 18 ans.**

3. Avec quels acteurs ?

Le Plan Lecture s'inscrit notamment dans la dynamique du Pacte pour un Enseignement d'excellence et dans le cadre de la nouvelle alliance « Culture-Ecole » que souhaite développer la Ministre et dont la coupole de travail a été lancée samedi dernier à Namur dans le cadre de l'opération de concertation prospective « Bouger les Lignes ».

Le travail transversal qui sera mené pour mettre en œuvre le Plan Lecture implique **tous les acteurs concernés par la lecture** : les opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les associations, les bibliothèques, etc. ; les créateurs, auteurs et illustrateurs belges francophones; les formateurs en lecture, dans l'enseignement obligatoire et en éducation permanente; les accueillants d'enfants et les enseignants; les chercheurs universitaires, dans les secteurs de la pédagogie, de la sociologie ou des neurosciences cognitives.

Il est important de souligner que **le Plan Lecture n'est pas un Plan Livre**. Il va de soi que certains aspects, notamment économiques, du fonctionnement de la chaîne du livre ont une incidence sur les pratiques de lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles. La qualité de nos auteurs, de nos éditeurs ou de nos librairies stimule la curiosité des lecteurs et participe à la valorisation d'un support, qu'il soit imprimé ou numérique, essentiel pour comprendre la société dans laquelle nous vivons et pour en être partie prenante.

À ce titre, le groupe de travail mis en place par Joëlle MILQUET afin de travailler conjointement à un projet de prix unique du livre et à la suppression de la table sur les livres importés de France est un élément favorable au déploiement d'un Plan Lecture. Un projet de décret sur le prix unique du livre sera bientôt présenté.

4. Avec quel objectif ?

Remettre la lecture au centre des apprentissages et des pratiques éducatives et culturelles, en considérant que la lecture est un savoir essentiel au développement et à l'épanouissement des individus et d'une société démocratique.

5. Avec quelles orientations ?

Après un tour d'horizon des analyses et des initiatives existantes dans les différents secteurs considérés, les orientations suivantes ont été choisies:

- **Réviser l'offre de formation à l'apprentissage de la lecture et à sa promotion.**
- **Connecter l'offre culturelle, notamment en matière de littérature de jeunesse, avec les pratiques éducatives et scolaires.**
- **Soutenir les initiatives et les rapprochements entre les acteurs des différents secteurs visés.**
- **Développer les outils de sensibilisation aux usages et aux enjeux de la lecture.**

6. Dans quels délais ?

Certaines mesures pourront donner lieu à des changements immédiats, comme l'usage intensif de la littérature de jeunesse et des manuels scolaires dans les classes, la diffusion d'outils de sensibilisation au livre et à la lecture dans les crèches ou le développement de l'offre en matière de formation continue des acteurs concernés.

D'autres mesures comme celles concernant les référentiels et la formation initiale, ne seront visibles et mesurables qu'au-delà du terme de la législature actuelle.

7. Avec quelle coordination ?

La Plan Lecture fait l'objet d'un agenda précis qui reprendra chaque mesure concernée, en identifiant des coordinateurs sectoriels pour en assurer la bonne réalisation. Le monitoring des propositions sera assuré par le coordinateur transversal, Laurent MOOSEN, qui rendra compte régulièrement de l'état d'avancement des différentes propositions qui composent le Plan.

Le Plan Lecture en 30 propositions

1	Réaliser un cadastre de la formation initiale à la didactique de la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles
<p>À l'heure actuelle, il existe de très fortes différences d'approche entre les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de didactique de la lecture. Certaines d'entre elles développent des Unités d'Enseignement spécifiquement dédiées à la lecture (en incluant une introduction à la littérature de jeunesse), d'autres non. Plusieurs études et les échos de terrain relayés par le Service de l'Inspection indiquent également que de nombreux enseignants sont très peu outillés conceptuellement pour aborder l'apprentissage de la lecture dans leur classe. Il a été décidé de lancer avec un cadastre permettant de mettre en lumière la pluralité des pratiques existantes et des recommandations dont les résultats devront être donnés en début 2016.</p>	
2	Revoir les objectifs, les compétences et les savoirs à mobiliser dans l'apprentissage de la lecture dans le cadre de la réforme de la formation initiale et du Pacte pour un Enseignement d'excellence
<p>Sur base des résultats de la proposition 1, afin de remédier aux carences constatées dans la formation à la didactique de la lecture, objectiver une série de compétences et de savoirs – notamment la dimension cognitive, souvent méconnue – qui devrait figurer dans la formation initiale des futurs enseignants qui enseigneront la lecture, en veillant également à la coordination entre le maternel et le secondaire. Une étude ouvrant un dialogue entre chercheurs et praticiens avait été réalisée entre octobre 2002 et décembre 2003 et peut servir de base de travail pour la réalisation de cet objectif qui doit également être soumis au groupe de travail mis en place par le Ministre de l'Enseignement Supérieur pour rénover la formation initiale des enseignants.</p>	
3	Sensibiliser et former les futurs instituteurs maternels et primaires à la littérature de jeunesse
<p>Parmi les lacunes constatées dans la formation initiale des enseignants figurent le manque d'information sur la littérature de jeunesse et sur son apport dans l'apprentissage de l'enfant. Une formation complémentaire à l'égard des enseignants du maternel et du fondamental sera offerte à la rentrée 2016. Cette proposition permettra de sensibiliser très tôt les futurs instituteurs en les mettant en contact avec les personnes-ressources et les outils disponibles. Les systèmes éducatifs européens où la littérature de jeunesse figure au programme de la formation des enseignants figurent parmi les plus performants en lecture dans les enquêtes internationales.</p>	

4	Désigner un responsable « lecture » par établissement et un réseau de personnes-relais dans les établissements scolaires autour de la lecture
---	--

La réussite, par l'Institut de Formation en cours de Carrière (IFC), à l'initiative de Marie-Dominique SIMONET en 2011, de la désignation d'une personne responsable création d'un réseau constitué de personnes-relais sur la dyslexie permet de mettre en place un dispositif similaire pour la lecture. Concrètement, outre la formation continue qui serait prodiguée aux personnes-relais (didactique, ressources disponibles, introduction aux partenariats avec les acteurs culturels, etc.), la désignation d'une personne responsable par école et de personnes relais au sein de l'établissement permettra de déployer les stratégies par établissement. Les personnes-relais pourront entre autres bénéficier en priorité des outils développés notamment par le Service général des Lettres et du Livre en matière de littérature de jeunesse. La présence de spécialistes de la lecture dans les établissements scolaires est un des éléments communs des systèmes éducatifs performants dans ce domaine.

5	Désigner la lecture comme thème prioritaire de formation inter-réseaux dans l'enseignement obligatoire
---	---

Le point 4 de l'article 3 du décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française appelle la Commission de pilotage à *« définir annuellement pour les formations visées par le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécial, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un Institut de la formation en cours de carrière, les orientations et les thèmes prioritaires destinés à former à l'apprentissage des socles de compétences, des compétences terminales, des profils de formation et de toutes autres matières communes à l'ensemble des niveaux et réseaux d'enseignement. »*

La lecture figurera comme un thème prioritaire de formation au moment de présenter ces priorités au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un plan d'accompagnement et d'initiatives nouvelles relatifs à la priorisation de la lecture comme thème de formation de l'IFC sera prévu en impliquant les Hautes Ecoles et les universités.

6	<p>Renforcer l'offre de lecture de livres en maternel et primaire via des actions de lecture bénévoles par des élèves plus grands de l'établissement et la généralisation des opérations de lecture bénévoles dans les périodes de présence à l'école</p>
<p>En vue de donner le goût de la lecture, il est indispensable de permettre aux jeunes enfants d'écouter des histoires et d'avoir un rapport positif au livre via le renforcement de l'offre de lecture de livres en maternel et primaire dans le cadre d'actions de lecture bénévoles par des élèves plus grands de l'établissement et la généralisation des opérations de lecture bénévoles dans les périodes de présence à l'école.</p>	
7	<p>Diffuser le projet « Classe lecture » en permettant la formation des enseignants à sa mise en place dans les établissements scolaires en collaboration avec le réseau de lecture publique</p>
<p>Ce projet innovant permet la mise en projet des classes autour d'un objectif sociétal défini par les élèves. Actuellement organisé par l'ASBL « Centre de Collaboration Educative », ce projet mérite de connaître une plus large diffusion via la formation spécifique des enseignants à sa mise en œuvre dans les écoles. Une opération de généralisation dans les écoles avec un appel à projets sera lancée avant la fin de l'année.</p>	
8	<p>Généraliser la collaboration entre écoles et bibliothèques via la création d'un label spécifique pour les classes ou les écoles qui s'engagent dans un projet de collaboration spécifique avec une bibliothèque publique et ensuite la généralisation dans le projet d'établissement des partenariats avec les bibliothèques et le déploiement d'une stratégie lecture par établissement</p>
<p>Le réseau de lecture publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles a développé un outil particulier intitulé « contrat lecture » pour formaliser les collaborations entre le monde scolaire et les bibliothèques. Ce contrat permet de définir le cadre d'une relation équilibrée entre les partenaires en définissant le rôle de chacun. La réalisation de ces contrats donnera tout d'abord lieu à une labellisation particulière des écoles partenaires en offrant une série d'outils aux enseignants et aux classes (référentiels, sélections en littérature de jeunesse, participation à des actions et des concours, newsletter spécifique, etc.) Le « contrat lecture » peut également être actualisé afin de tenir compte des spécificités du projet « classe lecture » décrit dans la proposition 7. Cette labellisation sera remplacée durant la législature et sur base du Pacte pour un Enseignement d'excellence en vue de permettre de généraliser le projet et d'assurer l'intégration d'une stratégie pour la lecture dans les projets d'établissement.</p>	

9	<p>Ouvrir les budgets disponibles inscrits au budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le financement des achats de manuels scolaires aux livres de littérature de jeunesse et réviser la procédure d'agrément des manuels scolaires pour remettre le livre et la lecture au centre de l'école</p>
<p>Un projet de décret à adopter dans les semaines qui viennent au Parlement permettra de dédier une partie des budgets prévus par le décret du 19 mai 2006 à l'achat des manuels scolaires aux livres de littérature de jeunesse. Aussi, un fonds pourra rapidement se constituer dans certains établissements, permettant aux élèves d'être directement mis en contact avec des livres et de se familiariser avec eux dans leur école. Ce projet peut être relié à la mise en place d'un réseau de personnes-relais pour la lecture dans les établissements (proposition 4). Cette ouverture se fera en informant spécifiquement les directions et les enseignants.</p>	
10	<p>Identifier et assurer la promotion dans les écoles des fonds multi-exemplaires de littérature de jeunesse accessibles dans le réseau des bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles</p>
<p>Certaines bibliothèques reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles disposent de fonds importants d'ouvrages de littérature de jeunesse en multiples exemplaires. C'est le cas, par exemple, de la bibliothèque centrale du Brabant wallon. Les établissements scolaires sont généralement peu informés de cette possibilité qui leur est offerte de commander ces ouvrages en prêt pour des classes entières. La réalisation d'une cartographie de ces fonds et sa diffusion dans les réseaux scolaires permettrait de mettre ces ouvrages à disposition des enseignants et des élèves, sans occasionner de frais supplémentaires pour les établissements.</p>	
11	<p>Réaliser désormais un référentiel pour les maternelles incluant le rapport à la lecture et définir dans le Pacte pour un Enseignement d'excellence les bases des référentiels relatifs au cursus de première maternelle à la fin du secondaire en matière de lecture et de littérature pour accompagner les apprentissages qui seraient établis par des groupes pluridisciplinaires et pluri-niveaux</p>
<p>L'absence de référentiels concernant l'utilisation de la littérature, soit en renforcement, soit en lien direct avec les apprentissages, est soulignée par tous les acteurs, tant pour l'enseignement maternel que primaire ou secondaire. Des outils existent d'ores et déjà pour le maternel et le primaire mais uniquement mis en place par l'Administration générale de la Culture, soit en interne, soit via des opérateurs subventionnés (section belge francophone de IBBY (International Board on Books for Young People), centres de littérature de jeunesse). Pour le secondaire, les seuls outils disponibles, les sélections déjà disponibles devraient être actualisées en prenant en compte des objectifs pédagogiques explicites et en incluant la littérature spécifiquement produite pour les adolescents. Remédier à</p>	

cette lacune permettra aux enseignants d'avoir un premier guide de référence dans leur exploration et leur exploitation de la littérature de jeunesse en classe. Idem pour la méthodologie en termes d'apprentissage de la lecture. Aussi réaliser désormais un référentiel pour les maternelles, comme le prévoit l'avant-projet de décret de la ministre, incluant le rapport à la lecture, sera un élément indispensable. Par ailleurs, définir dans le Pacte pour un Enseignement d'excellence, comme prévu, les bases des référentiels relatifs au cursus de première maternelle à la fin du secondaire de manière spécifique et cohérente en matière de lecture et de littérature pour accompagner les apprentissages est un second pas essentiel. Ces bases de référentiels seraient établies pour la première fois par des groupes pluridisciplinaires et pluri-niveaux comprenant des enseignants et experts de tous les niveaux de maternel à l'enseignement supérieur.

12 **Créer au sein de la future plateforme numérique pédagogique, une plateforme collaborative qui partage les expériences et les ressources en matière de lecture, en lien avec la nouvelle stratégie numérique annoncée**

Un des objectifs majeurs du Plan Lecture est le rassemblement des ressources actuellement dispersées sur un seul portail. Cet objectif est à mettre en relation avec la création d'un portail unique de ressources pédagogiques à mettre en œuvre pour fin 2016. Cet objectif doit accompagner la nouvelle offre numérique pour l'école.

13 **Sortir de l'eurocentrisme des ouvrages de fiction abordés dans les classes pour mieux appréhender la diversité**

Trop souvent encore, les œuvres abordées en classe sont seulement issues du corpus européen et même parfois exclusivement du domaine français. Or, les ressources de la littérature mondiale permettent sans aucun doute d'ouvrir les élèves à la diversité culturelle et au décentrement. À titre d'exemple, le travail réalisé par l'ONG Coopération Education Culture qui a créé un réseau de centres de promotion des littératures d'Afrique et des Caraïbes et des ressources pédagogiques y relatives est remarquable.

14 **Ouvrir à tous les niveaux de l'enseignement obligatoire le programme « Ecrivains en classe » qui permet aux élèves de rencontrer un créateur dans leur école**

Depuis 2015, le programme « Ecrivains en classe », jusqu'alors dédié à l'accueil d'auteurs belges francophones dans le secondaire, propose un service identique pour le fondamental. Ce programme pourrait être ouvert plus largement encore en y associant également les auteurs de bande dessinée et en créant des « modes d'emploi » pour l'accueil d'un auteur en classe à destination des enseignants intéressés. Une formation spécifique pourra être proposée aux personnes-relais en lecture dans les établissements scolaires (proposition 4).

15	Associer les éditeurs à des projets de promotion de la lecture afin de permettre des dons en nature de livres
<p>Un concours comme « La Petite Fureur » organisé par la Maison de la littérature de jeunesse (WOLF) et le Service général des Lettres et du Livre permet une démarche de sensibilisation spécifique à la littérature de jeunesse des élèves et des classes en engendrant de surcroît un travail participatif et créatif. Les budgets qui pourraient être dégagés pour l'achat de livres de littérature de jeunesse par les écoles (voir proposition 7) peuvent être mobilisés mais une collaboration étroite avec les éditeurs permettrait également la mise à disposition de livres pour les classes participantes.</p>	
16	Réaliser, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, un outil d'information unique en matière de littérature de jeunesse en mobilisant, notamment, les ressources des Centres de littérature de jeunesse
<p>Actuellement, de nombreux bulletins, publications et sélections périodiques en littérature de jeunesse sont d'une qualité matérielle limitée, vu le peu de moyens dont ils disposent. Les Centres de littérature de jeunesse qui existent en Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent aussi être tentés de proposer leur propre bulletin ou revue. La création d'un outil original, notamment numérique, qui rassemblerait l'ensemble des initiatives existantes consacrées à la littérature de Jeunesse serait aussi un incitant à la fédération des énergies. Elle a également pour ambition d'être une référence à l'échelle du monde francophone.</p>	
17	Développer et diffuser la réalisation et la diffusion des plaquettes d'auteurs, aux formats imprimés et numériques, réalisées dans le cadre de la « Fureur de Lire »
<p>Depuis 1991, le Service général des Lettres et du Livre édite chaque année 6 courts textes en prose, des recueils de poésie et, nouveauté de l'année 2007, des textes illustrés. Dans le cadre d'une promotion de la lecture, ces textes sont prioritairement destinés aux établissements scolaires, du début du primaire à la fin du secondaire. Une collaboration entre le Service général des Lettres et du Livre et l'Administration générale de l'Enseignement pour le financement et la diffusion de ces plaquettes permettra d'en faire profiter toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p>	

18	Refinancer la « Fureur de Lire » pour permettre le soutien à des activités transversales originales qui disposeraient d'un label « Plan Lecture »
<p>L'opération de sensibilisation du grand public à la lecture, la « Fureur de Lire » a été inspirée par « Lire en fête », un événement lancé en 1989 par le Ministre français de la Culture, Jack Lang. L'idée était alors de faire descendre la lecture dans la rue et de créer un moment festif partagé par le plus grand nombre, sur le modèle de la fête de la musique. L'objectif qui perdure aujourd'hui est de valoriser les potentialités de la lecture (en termes de plaisir, d'ouverture, de formation, etc.) ainsi que tous les acteurs de la chaîne du livre : auteurs, éditeurs, libraires et bibliothécaires. Ce programme n'a connu aucune revalorisation budgétaire depuis sa création. Un doublement de son budget sera notamment prévu et permettra un appel spécifique aux initiatives transversales qui impliqueraient au moins deux des secteurs visés par le Plan Lecture (petite enfance, culture, enseignement).</p>	
19	Établir des conventions avec les opérateurs qui contribuent à la promotion de la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles
<p>Une série d'opérateurs réalisent d'ores et déjà des projets de sensibilisation ou de promotion de la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Certains de ces opérateurs ne bénéficient pas toujours, à l'heure actuelle, des moyens qui permettraient un développement de leurs activités et un travail sur le long terme. Il sera utile de viser prioritairement une reconnaissance de ces opérateurs par la conclusion de conventions pluriannuelles avec la FWB en insistant, dans leurs missions, sur le ciblage des publics éloignés de la lecture et le jeune public.</p>	
20	Réaliser une médiatisation et un répertoire des bonnes pratiques en matière de promotion de la lecture dans le réseau des bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à destination des écoles
<p>La réalisation d'un répertoire permettra d'éclairer certaines actions transversales menées par les bibliothèques publiques et d'en proposer la systématisation ou la diffusion.</p>	
21	Augmenter les moyens dévolus au projet « La Bataille des Livres »
<p>Ce projet permet la mise en réseau dans les classes d'une série de livres sélectionnés. Il touchera 160 classes pour l'année scolaire 2015-2016 et favorisera également la création d'un réseau international de lecteurs en Francophonie. L'augmentation du budget dévolu à l'achat des ouvrages à l'attention des classes participantes sera un incitant positif pour un développement de cette action.</p>	

22	Lancer des appels à projets relatifs aux auteurs en résidence dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<p>L'accueil d'artistes en résidence dans les réseaux scolaires de la FWB figure dans l'accord de Gouvernement. Un programme d'accueil d'artistes et notamment d'auteurs figurera dans le prochain Programme d'Actions Concertées 2015-2018 de la Cellule Culture-École. Les auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront associés annuellement aux écoles selon un programme d'activités à définir, en visant des interventions (ateliers d'écriture, programmes de lectures) qui ne se limitent pas au cours de français mais qui favorisent une approche interdisciplinaire de la lecture et de l'écriture. Pourront figurer au nombre des auteurs associés les lauréats des prix Paroles Urbaines (slam, rap, spoken word) de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour mettre à l'honneur les nouvelles formes d'écriture.</p>	
23	En association étroite avec PointCulture, développer l'action des bibliothèques comme opérateurs de référence en termes de création d'outils et de formations spécifiques aux usages numériques de la lecture, pour l'image, le son et l'écrit.
<p>Il conviendra de développer via un soutien de « PointCulture » dans les bibliothèques des missions d'opérateurs de référence en termes de création d'outils et de formations spécifiques aux usages numériques de la lecture, pour l'image, le son et l'écrit.</p>	
24	Soutenir et diffuser les projets innovants en matière de création littéraire et de diffusion numériques
<p>Les opérateurs qui tentent de proposer une offre numérique à destination des publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont à ce jour relativement rares et méritent une attention particulière. Une mobilisation des moyens déployés par le Fonds d'aide à l'édition pour les projets numériques permettra de soutenir ces initiatives en adaptant les conditions d'octroi des aides disponibles.</p>	
25	Pérenniser la collaboration entre l'Administration de la Culture et l'ONE pour la réalisation de livres et d'outils spécifiques de promotion de la lecture à destination des publics de l'ONE
<p>À l'occasion de la « Fureur de Lire » 2015, un petit livre de Jean Maubille pour les enfants et un fascicule d'information à destination des parents seront diffusés dans le réseau des consultations de l'ONE. Ce nouvel outil permettra de toucher des publics éloignés de la lecture et de mettre dans les mains des enfants un premier livre. Cette action nouvelle, inspirée d'initiatives existantes à l'étranger, est le premier jalon d'une politique de promotion de la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sa pérennisation sera une pierre angulaire de la mise en œuvre du Plan Lecture.</p>	

26	<p>Prévoir des recommandations de prestations claires dans les milieux d'accueil en lien avec le rapport à la culture et la lecture dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil et sensibiliser et former les personnels de l'ONE aux pratiques de lecture et à son importance dans le développement de l'enfant</p>
<p>Les lieux d'accueil sont des lieux privilégiés pour déployer un rapport positif à la lecture. Aussi est-il prévu notamment d'établir des recommandations de prestations claires dans les milieux d'accueil en lien avec la culture et la lecture dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil.</p> <p>Des offres de sensibilisation et formation des personnels de l'ONE aux pratiques de lecture et à son importance dans le développement de l'enfant seront renforcées.</p> <p>Enfin, des campagnes permettront une meilleure promotion de nos auteurs auprès des personnels d'encadrement de l'ONE, par des sélections spécifiques et par des formations dédiées.</p>	
27	<p>Favoriser le partage international d'outils en matière de promotion de la lecture</p>
<p>Des contacts pris avec différents opérateurs étrangers permettraient de mutualiser des outils et des expertises développées dans d'autres pays. Par exemple avec l'Association française ACCES (Actions Culturelles Contre les Exclusions et les Ségrégations), créée en 1982 sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale, qui propose des outils spécifiques de promotion de la lecture auprès de publics précarisés. Cette association est disposée à céder les droits de certaines de ses publications pour une diffusion en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme « La Petite Histoire des Bébés et des Livres ».</p>	
28	<p>Soutenir la création d'un Cercle de donateurs dédié à la lecture en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin et œuvrer avec les groupes de presse et les éditeurs à une action concertée de promotion de la lecture</p>
<p>Ce dispositif permettrait de financer certains projets retenus par un comité de sélection composé de donateurs privés. La Fédération Wallonie-Bruxelles peut y être représentée au titre d'observateur mais il convient de laisser cette initiative indépendante des politiques publiques en matière de lecture. La Fondation Roi Baudouin se charge, notamment, de délivrer à chaque donateur une attestation fiscale si le don s'élève à 40 € ou plus.</p> <p>Par ailleurs, les groupes de presse et les éditeurs belges francophones sont particulièrement sensibles aux enjeux véhiculés par le Plan Lecture et souhaitent s'engager activement à une action d'envergure de promotion de la lecture. Le cadre de cette action sera l'édition 2016 de la « Fureur de Lire ».</p>	

29	Mobiliser le secteur de l'Éducation permanente autour de la promotion de la lecture dans les publics plus défavorisés
<p>Dans le cadre de la réforme de l'éducation permanente, il faudra notamment envisager de donner des missions complémentaires et précises afin de mobiliser le secteur de l'éducation permanente autour de la promotion de la lecture auprès des publics plus défavorisés.</p>	
30	Conclure un partenariat plus ambitieux avec la Foire du Livre de Bruxelles autour de la lecture à l'égard des élèves et mettre en œuvre une journée de rencontre avec tous les acteurs des domaines concernés par le Plan
<p>Un partenariat pédagogique et culturel précis sera proposé aux responsables de la Foire du Livre en vue de prévoir des activités d'animation et de sensibilisation pour les élèves et les classes.</p> <p>Par ailleurs, la mise en œuvre de la dimension transversale du Plan Lecture implique une concertation accrue entre tous les acteurs concernés. La création d'une journée dévolue à la lecture permettra de mettre en évidence ces acteurs, de favoriser des rencontres et des collaborations nouvelles, de présenter les outils existants ou à créer, de favoriser la circulation de l'information, notamment scientifique, en matière de sensibilisation et d'apprentissage de la lecture. Il est judicieux que la réalisation de cette journée soit placée sous la responsabilité du Service de la Lecture Publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en vertu des compétences nouvelles et de l'expertise développée consécutivement à l'adoption du décret de 2009 sur l'organisation du réseau des bibliothèques publiques.</p>	

Contact Presse :

Pour plus d'informations : plan.lecture@cfwb.be

Geoffroy KENSIER - 0478 59 41 51 - geoffroy.kensier@gov.cfwb.be